DÉPARTEMENT du NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Cassel

Commune de Rubrouck
59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, V. POLLET, K. NEFFE, MC. BOLLENGIER, A. DEBRUYNE, J. DELAYEN, B. FOULON, A. IOOS, J. MOREAU, JC. PONSIN, S. THOORENS ;
Excusé(s) : D. DEWYNTER, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, A. LESNE, qui a donné pouvoir à A. IOOS, J. MOUCHARD, qui a donné pouvoir à S. THOORENS, M. PONSIN, qui a donné pouvoir à JC. PONSIN
Secrétaire de séance : JC. PONSIN

Date de la Convocation : 18/09/2026
Date d'Affichage : 18/09/2026

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 12 juin 2026.

2) Instauration de la taxe sur la vacance des logements d'habitation en lieu et place de la taxe d'habitation sur les locaux vacants

La taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants fusionnent en 2027. La seconde a été instaurée en 2024 à Rubrouck et il faut délibérer avant le 1er octobre pour instituer la nouvelle taxe sur la vacance des logements d'habitation pour 2027.
Son taux sera fixé au moment du vote du budget comme chaque année. En 2026, le taux était de 11.95% pour une recette prévisionnelle de 3800€. Cette mesure s'applique aux logements habitables, clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum, non meublés et vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition,
A l'unanimité le conseil approuve l'instauration de cette taxe.
La direction régionale des finances publiques confirme, conformément au souhait du conseil du 23 avril dernier, que la revalorisation des bases sur les éléments de confort aura bien lieu en 2027.

3) Avis sur deux enquêtes publiques : Leurs volaille à Hardifort et EARL du Ménégat à Noordpeene

La SCEA Leurs Volailles souhaite agrandir leur élevage porcin : passer de 661 animaux équivalents porcs à 1998 animaux équivalents porcs. Il y aurait des nouvelles constructions sur le site d'Hardifort et Rubrouck est concerné par le plan d'épandage (112Ha appartenant à la SCEA du chemin vert).
L'EARL du Ménégat souhaite agrandir leur élevage porcin : passer de 709 animaux équivalents porcs à 2912 animaux équivalents porcs. Il y aurait des nouvelles constructions sur le site de Noordpeene et Rubrouck est concerné par le plan d'épandage (une seule parcelle appartenant à l'EARL du Ménégat).
Le conseil municipal émet un avis favorable à ces deux projets.

Questions et Informations Diverses.

La commune est reconnue en état de catastrophe naturelle (gonflement – retrait des sols) pour l'année 2025. Les sinistrés ont 30 jours depuis le 22 septembre pour faire leur déclaration à leur assurance.
Pour améliorer le confort thermique aux écoles, une pompe à chaleur réversible (climatisation, 2500€) a été installée dans la classe de Mme Vanhoutte. Des aérateurs ont été mis en place dans les classes de l'école route de Bourbourg et dans la salle de psychomotricité (1200€ pour 3). Une demande de financement a été faite auprès d'EDF à hauteur de 400€ par équipement et la pompe à chaleur réversible serait intégré au financement 2027 du programme Aide Départementale Villages et Bourgs (40% de subvention).
Les travaux de l'église débuteront début octobre. Fin prévue pour juin 2027.
A la demande de la mairie, un devis a été reçu pour améliorer la qualité de l'image de la vidéosurveillance à l'aire de loisirs. L'installation date de 2020 (4 500€) et la technologie actuelle permet de mieux exploiter les images enregistrées. Le conseil décide de l'ajout d'une caméra supplémentaire performante et du déplacement d'une ancienne pour 1 794€.
Monsieur Abel IOOS reçoit une délégation de signature au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

La mairie reçoit des demandes de limitation de vitesse assez fréquemment (fichaux straete, route de Bourbourg, cappel straete, chemin de la procession, roomsk cappel straete, route d'Arnèke,…). Le conseil ne souhaitant pas multiplier davantage les aménagements routiers, il sera procédé à l'implantation de nouveaux panneaux réglementant la circulation. Il sera également étudié la pose de feux pédagogiques et de caméras.
La séance est levée à 20 h 45.